



PRESENTS :

Lucette NAEGELLEN, Liliane RELION, Michèle BOUCARD, Edwige VERNEREY, Barbara PANOUILLOT, Aurore GELEY, Géraldine FIGARD, Régis CHOPIN, André CHARDONNENS, Jean BAUDOT, Jean-Baptiste CHAPUIS, Nicolas JOLY, Olivier DEMANDRE

ABSENTS EXCUSES :

Valentin MATARESE, Thierry ESCODA, Nathalie TARDY-DEPREZ, Alexandre DUMONT.

Secrétaire de Séance : Michèle BOUCARD.

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Moulin Rouge année 2021 :

Ce rapport présente les éléments qualitatifs (nombre de prélèvements pour analyse, leur pourcentage de conformité, performance du réseau...) et quantitatifs (nombre d'abonnés et leur répartition, volumes distribués, évolution des tarifs...) pour les 19 communes adhérentes.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Convention avec la Communauté de Communes Jura-Nord (CCJN) pour la mise à disposition de services :

Depuis plusieurs années, la CCJN a fait bénéficier les communes membres de la mise à disposition de ses agents et de certains matériels.

Ce service nécessite l'établissement d'une convention. De nouveaux tarifs ont été validés au conseil communautaire de décembre 2022, ce qui justifie la signature d'une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce document, au titre de 2023 et des années suivantes.

Modifications du montant de la subvention attribuée au Judo-Club :

Le montant de la subvention au titre de 2022, votée lors du Conseil Municipal du 28 novembre 2022, est à modifier suite à une erreur. L'association n'a reçu que 250 €. Géraldine FIGARD, responsable du pôle Communication et Vie associative propose de voter une subvention complémentaire de 200 €.

Le Conseil Municipal accepte ce montant supplémentaire à l'unanimité, qui sera versé rapidement au Judo-Club.

Avenant au contrat du Maître d'Œuvre (MOE) bureau d'étude Cartallier, concernant la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) :

Le montant dû au MOE est calculé selon un pourcentage appliqué au montant estimatif des travaux. Concernant la MSP, ce montant était de 900 000 € HT début 2021, soit un coût de 64 800 € HT pour la MOE (7,20 %).



Lors de la phase « avant-projet définitif », ce montant a été recalculé par le cabinet d'architecte et s'élève désormais à 1 182 500,00 €.HT

Il convient donc d'établir un avenant au contrat initial pour un montant de 20 484,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce document. Ce montant sera prévu au budget général 2023.

Adhésion au service de Conseils en Energie Partagés (CEP° du Syndicat Mixte d'Energie, d'Equipements et de E-Communication du Jura (SIDECE) :

Ce service propose différentes aides en matière de gestion énergétique, par la mise à disposition d'un conseiller spécialisé.

La durée de la convention est fixée à 3 ans et le coût annuel est de 1,00 € TTC par habitants, soit 1 105,00 € pour la commune d'Orchamps.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service, désigne M. Nicolas JOLY comme référent et autorise le Maire à signer la convention.

Marché complémentaire pour la restructuration des logements du 16 rue de la République :

Certaines adaptations ont été demandées en cours de chantier et un devis complémentaire a été établi par l'entreprise FILIPPI, concernant un lot en plâtrerie peinture.

Son montant se monte à 6 416,70 HT.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité, cette somme figurera dans le budget 2023.

Marché éclairage public avec le Syndicat mixte d'Energies, d'Equipements et de Communication (SIDECE) du Jura : 3^{ème} tranche RVS E-LUM (plateforme de maintenance de l'éclairage public)

Cette année, cette 3^{ème} tranche des travaux se déroulera sur les rues de la Libération, de la Bernardine, du Revers des Vaux ainsi que sur le lotissement du Revers des Vaux. Cette intervention servira à remplacer des lampes de rue par des leds et à changer des coffrets vétustes.

Le montant de ces travaux est estimé à 38 070,08 € TTC. Une participation de 50% du coût de l'opération plafonné à 30 000,00 €, soit 15 000,00 € TTC peut être demandée. La part de la commune s'élèverait alors à 23 070,08 € TTC.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce programme d'éclairage public, sollicite l'obtention de l'aide et prend acte du montant de la part communale

Questions diverses

✓ Un contrat d'entretien concernant les marquages sur les chaussées de la commune a été signé avec l'entreprise HELIOS de Dampierre. D'une durée de 4 ans, il comprend l'inventaire du marquage actuel, le suivi régulier de l'évolution et de la maintenance du marquage, un état annuel des travaux réalisés. Le coût annuel de ces prestations est de 2 450,00 € HT.



MAIRIE D'ORCHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL – 02/03/2023

- ✓ Une commande de mange-debout pliables et empilables a été passée auprès du Lycée du Bois de Mouchard. Dix seront livrés prochainement et dix autres au début de la prochaine année scolaire. Ces équipements serviront au cours des cérémonies et de diverses manifestations (marchés...)
- ✓ L'ouverture du camping est fixée au vendredi 28 avril. M. et Mme RELION en assumeront cette année encore la gestion.
- ✓ Barbara PANOUILLOT, conseillère déléguée, fait part de sa décision de se démettre de cette fonction, ainsi que de son poste de conseillère communautaire à la CCJN.
- ✓ Motion de soutien pour le maintien du poste de principal adjoint au collège Gustave Eiffel de Fraisans : la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Jura a annoncé que ce poste serait supprimé à la rentrée de septembre 2023, en raison de la baisse des effectifs de l'établissement. Le Conseil Municipal estime que cette suppression entrainera une mise en difficulté du collège de Fraisans et des répercussions négatives sur le suivi, la réussite, l'orientation et la sécurité des élèves. A l'unanimité, il s'oppose à cette décision demande à l'État de ne pas se désengager de ses missions historiques du service public de l'enseignement de qualité et de proximité.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 29 mars à 18 h 45